

LEÇON 1. INTRODUCTION AU DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

Section 1. Introduction

Section 2. Le contenu du droit pénal des affaires

Section 3. L'autonomie du droit pénal des affaires

- §1. Quant aux éléments constitutifs
- §2. Quant à la sanction
- §3. Quant aux caractéristiques de criminalité d'affaires

Section 4. Le devenir du droit pénal des affaires

LEÇON 2. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'ESCROQUERIE

Section 1. Utilisation de moyens frauduleux

- §1. Faux noms et fausses qualités
 - A. Usage d'un faux nom
 - B. Usage d'une fausse qualité
 - 1. La fausse qualité de mandataire
 - 2. L'exclusion de la qualité de créancier ou de propriétaire
- §2. L'abus de qualité vraie
- §3. Les manœuvres frauduleuses
 - A. Nature des manœuvres
 - B. Caractère des manœuvres
 - C. Principales illustrations des manœuvres frauduleuses

Section 2. La remise de la chose

- §1. Objet de la remise
 - A. Fonds, valeurs ou biens quelconques, actes opérant obligations ou décharges
 - B. Services
 - C. Obligations ou décharges
- §2. Nature de la remise
 - A. La remise matérielle
 - B. La remise par équivalent

Section 3. Le préjudice

Section 4. L'intention

- §1. La notion d'intention
- §2. L'indifférence du mobile

LEÇON 3. LA RÉPRESSION DE L'ESCROQUERIE

Section 1. Les modalités de la poursuite

- §1. La tentative punissable d'escroquerie
- §2. La prescription de l'action publique
- §3. L'action civile

Section 2. Les sanctions

LEÇON 4. L'INFRACTION D'ABUS DE CONFIANCE ET SA RÉPRESSION

Section 1. Les conditions préalables

- §1. Un accord de volontés
 - A. *Le cadre contractuel*
 - B. *Le cadre extra-contractuel*
- §2. La remise opérée par le contrat, la loi ou le règlement
 - A. *Le contenu de la remise*
 - B. *L'affectation de la chose remise*
 - C. *La preuve du contrat préalable*

Section 2. Les éléments constitutifs de l'infraction

- §1. Le détournement, élément matériel de l'infraction
 - A. *L'usage abusif*
 - B. *Le retard dans la restitution*
 - C. *Le refus de restituer*
 - D. *L'impossibilité de restituer*
 - E. *La preuve du détournement*
- §2. Le préjudice
- §3. L'élément intentionnel

Section 3. La répression du délit

- §1. Les auteurs de l'infraction
 - A. *Les personnes physiques*
 - 1. Abus de confiance simple
 - 2. Abus de confiance aggravé
 - B. *Les personnes morales*
- §2. Les particularités de la poursuite



LEÇON 5. L'ABUS DE BIENS SOCIAUX

Section 1. Les éléments constitutifs de l'infraction

- §1. L'usage des biens, du crédit, des pouvoirs ou des voix
 - A. *L'objet de l'acte d'usage*
 - B. *La notion d'usage*
- §2. L'usage contraire à l'intérêt social
 - A. *La notion d'acte contraire à l'intérêt social*
 - B. *Le moment de l'appréciation du risque*
 - C. *L'absence d'effet exonératoire de l'approbation de l'acte par les organes sociaux*
 - D. *L'appréciation de l'intérêt social dans les groupes de sociétés*
- §3. Un usage dans un but personnel
- §4. L'usage de mauvaise foi

Section 2. Les modalités de la poursuite de l'infraction

- §1. La répression
- §2. L'exercice de l'action publique
- §3. Les titulaires de l'action civile
 - A. *La notion de victime au sens de l'article 2 du CPP*
 - B. *La détermination des victimes d'un abus de biens sociaux*

LEÇON 6. LA DISTRIBUTION DE DIVIDENDES FICTIFS

Section 1. Les conditions préalables

- §1. La nécessité d'une absence d'inventaire ou d'un inventaire frauduleux
- §2. La fictivité du dividende
- §3. Le problème des réserves
 - A. *La réserve légale*
 - B. *La réserve statutaire*
 - C. *Les réserves libres*
 - D. *Les réserves occultes*

Section 2. Les éléments constitutifs

- §1. L'acte de répartition
- §2. L'intention frauduleuse

Section 3. Les poursuites



LEÇON 7. LA BANQUEROUTE ET LES DÉLITS ASSIMILÉS

Introduction

Section 1. La banqueroute

§1. Les conditions préalables

- A. *La qualité de l'agent*
- B. *L'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires*

§2. Les cas de banqueroute

- A. *Avoir, dans l'intention d'éviter ou de retarder l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, fait des achats en vue de revente au dessous des cours, ou avoir employé des moyens ruineux pour se procurer des fonds*
- B. *Avoir dissimulé ou détourné tout ou partie de l'actif du débiteur*
- C. *Avoir frauduleusement augmenté le passif du débiteur*
- D. *Avoir tenu une comptabilité fictive, fait disparaître des documents comptables ou s'être abstenu de tenir toute comptabilité lorsque les textes applicables en font obligation*
- E. *Avoir tenu une comptabilité manifestement incomplète ou irrégulière au regard des dispositions légales*

§3. Les sanctions

Section 2. L'engagement des poursuites

- §1. Le monopole des organes de la procédure
- §2. La dérogation jurisprudentielle : le préjudice personnel distinct
- §3. La nature du préjudice personnel distinct

Section 3. Les délits assimilés

- §1. Les infractions commises par le débiteur
- §2. Les infractions commises par les tiers
- §3. Autres infractions

LEÇON 8. LE DÉLIT D'INITIÉ

Introduction

Section 1. Le délit d'initié

§1. L'élément matériel

- A. *La notion d'information privilégiée*
 - 1. Une information confidentielle
 - 2. Une information précise
- B. *Les personnes initiées*
 - 1. La première catégorie d'initiés : les dirigeants et les personnes exerçant une fonction équivalente
 - 2. La deuxième catégorie d'initiés
 - 3. La troisième catégorie d'initiés : toute personne
- C. *Les opérations interdites*

§2. L'élément intentionnel

Section 2. La communication d'information privilégiée

Section 3. La recommandation ou l'incitation au délit d'initié

Section 4. Les particularités de la poursuite du délit d'initié

- §1. Les modalités de la poursuite jusqu'à la décision du 18 mars 2015
- §2. Les modalités de la poursuite suite à la décision du 18 mars 2015
- §3. Les modalités de la poursuite depuis la loi du 21 juin 2016

